

Jean-Louis BAUDOUIN, Yvon RENAUD, *Code Civil du Québec annoté*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1999, 2 tomes, 3609 pages, ISBN 2-89127-466-0

G. CORNU, *L'imagination, à bon droit ?*, 2<sup>e</sup> Conférence Albert Mayrand, Montréal, Les Éditions Thémis, 1999, 18 pages, ISBN 2-894000-19-3

Jean-Paul DURAND, *Les institutions religieuses*, coll. *Que-sais-je ?*, Paris, PUF, 1999, 127 pages, ISBN 2 13 049948 1

Gene Ann SMITH, Hélène DUMONT, *Justice to Order: Adjustment to changing demands and Co-ordination issues in the Justice system in Canada — 1998 — Justice à la carte : Adaptation face aux nouvelles exigences : les questions de coordination dans le système judiciaire canadien*, Institut canadien d'administration de la justice, Montréal, Les Éditions Thémis, 1999, 454 pages, ISBN 2-89400-129-0

Anne-Marie TRAHAN (dir.), *Justice pour chaque enfant : Vision nouvelle d'un monde sans violence / A New Vision for a Non-violent World: Justice for each Child*, Actes de la 4<sup>e</sup> Conférence biennale internationale de l'Association internationale des femmes juges, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1999, 809 pages, ISBN 2-89451-339-9

Robert Kelly, Ernest Caparros, Liam I. Turner and Thais Sardinha Pinto

---

Volume 30, Number 4, 1999–2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027766ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027766ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Kelly, R., Caparros, E., Turner, L. I. & Sardinha Pinto, T. (1999). Review of [Jean-Louis BAUDOUIN, Yvon RENAUD, *Code Civil du Québec annoté*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1999, 2 tomes, 3609 pages, ISBN 2-89127-466-0 / G. CORNU, *L'imagination, à bon droit ?*, 2<sup>e</sup> Conférence Albert Mayrand, Montréal, Les Éditions Thémis, 1999, 18 pages, ISBN 2-894000-19-3 / Jean-Paul DURAND, *Les institutions religieuses*, coll. *Que-sais-je ?*, Paris, PUF, 1999, 127 pages, ISBN 2 13 049948 1 / Gene Ann SMITH, Hélène DUMONT, *Justice to Order: Adjustment to changing demands and Co-ordination issues in the justice system in Canada — 1998 — Justice à la carte : Adaptation face aux nouvelles exigences : les questions de coordination dans le système judiciaire canadien*, Institut canadien d'administration de la justice, Montréal, Les Éditions Thémis, 1999, 454 pages, ISBN 2-89400-129-0 / Anne-Marie TRAHAN (dir.), *Justice pour chaque enfant : Vision nouvelle d'un monde sans violence / A New Vision for a Non-violent World: Justice for each Child*, Actes de la 4<sup>e</sup> Conférence biennale internationale de l'Association internationale des femmes juges, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1999, 809 pages, ISBN 2-89451-339-9]. *Revue générale de droit*, 30(4), 729–735. <https://doi.org/10.7202/1027766ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

## NOTULES

**Jean-Louis BAUDOIN, Yvon RENAUD, *Code Civil du Québec annoté*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1999, 2 tomes, 3609 pages, ISBN 2-89127-466-0.**

Quoi qu'elle soit essentiellement constituée du noyau de l'édition de 1995, cette nouvelle édition est le résultat d'une savante consultation auprès des usagers. Le fruit de cette consultation étant certaines modifications opportunes, non pas dans le contenu, mais dans la forme afin de permettre une recherche plus rapide et plus performante.

Voici ce qu'on peut retrouver de nouveau dans cette 2<sup>e</sup> édition :

L'édition se divise en deux tomes. Le tome 1 comprend les livres 1 à 4 du Code civil, les index français et anglais ainsi que les tables de jurisprudence et de législation. Le tome 2 fait de même pour les livres 5 à 10 du Code civil. Sous chaque article du *Code civil du Québec* le lecteur trouvera les informations suivantes : tout d'abord, l'indication des sources et la reproduction, s'il y a lieu, de l'article correspondant du *Code civil du Bas Canada* ou du *Code civil du Québec* (1980). Il trouvera ensuite un renvoi aux dispositions de droit transitoire. Le lecteur trouvera également un renvoi aux autres articles du *Code civil du Québec* jugés pertinents, un renvoi aux articles du

*Code de procédure civile* applicables, un renvoi aux lois provinciales et fédérales et aux règlements applicables, ainsi qu'un résumé des commentaires du ministre de la Justice qui permettra au lecteur de mieux faire le lien entre le droit antérieur, tel qu'il existait sous le régime du *Code civil du Bas Canada*, et le nouveau droit. À l'occasion, un extrait de commentaire du ministre de la Justice est reproduit, s'il était risqué, en le résumant, d'en déformer le sens. De plus, y sont inclus des extraits jurisprudentiels pertinents. Sur ce point, outre les jugements et les arrêts prononcés depuis l'entrée en vigueur du Code civil, les auteurs ont réévalué d'une façon critique l'ensemble des décisions rendues en vertu du *Code civil du Bas Canada* et ont conservé celles qui, en raison de l'identité ou de la similitude entre les règles du *Code civil du Bas Canada* et du *Code civil du Québec*, continuaient à faire jurisprudence dans le nouveau droit, même si elles avaient été rendues sous le droit antérieur. De plus, lorsqu'il existe une jurisprudence sous un article, un plan de classification permet d'en identifier les principaux thèmes.

Et puis finalement, on y retrouve une bibliographie complète des ouvrages et des articles se rapportant à chaque section du Code civil. On trouvera parfois,

sous un article du *Code civil du Québec*, une référence à des articles de doctrine spécifiques.

L'ouvrage est également disponible sur CD-Rom ce qui rend l'accès à l'information encore plus rapide et efficace.

**Robert KELLY**

**G. CORNU, *L'imagination, à bon droit?*, 2<sup>e</sup> Conférence Albert Mayrand, Montréal, Les Éditions Thémis, 1999, 18 pages, ISBN 2-894000-19-3.**

Un artiste de la pensée et de la parole rend hommage à un autre artiste des mêmes disciplines!

Voilà une façon fort succincte de décrire ce que le doyen Cornu accomplit pour honorer Albert Mayrand, l'avocat, le professeur, le juge, le jurisconsulte. Un petit bijou de conférence parfaitement ciselée, dans laquelle l'auteur met en évidence toutes les facettes de l'application de l'imagination au droit. Résumer le texte serait le trahir, tellement l'équilibre entre la richesse du fond et la beauté de la forme est bien mesuré. Extraire des phrases pour l'illustrer constitue un défi qu'il est fort risqué de relever.

Limitons-nous à souligner que l'introduction, adroitement parsemée de clins d'œil à des juristes, des philosophes, des poètes..., nous pousse à progresser dans la lecture, désireux de comprendre si c'est l'antinomie ou la connivence qui gouverne les relations entre le droit et l'imagination.

En illustrant l'imagination pragmatique, le doyen Cornu nous guide à travers le labyrinthe de l'imaginaire contractuel, entre-tissant ses vertus et ses défauts. « On dirait volontiers — conclut-il cette première partie — que l'autonomie de la volonté est en somme, la forme juridique de l'imagination créatrice » (p. 9). Il nous entraîne ensuite du labyrinthe de la pratique à celui des « docteurs du droit », ceux qui portent « le flambeau de l'imagination spéculative ». Savoureuses et profondes sont ses trouvailles illustrant l'imagination doctrinale et ses applications jurisprudentielles, articulées d'une certaine façon autour de l'affirmation du doyen Carbonnier : « L'interprétation est la forme intellectuelle de la désobéissance » (p. 10). Cette imagination est clarifiée non seulement dans le domaine de l'explication mais aussi de l'interprétation du droit et des faits. Nous arrivons, enfin et peut-être aussi hélas, toujours pilotés par la main de maître du doyen Cornu, à l'imagination normative, dans laquelle la fiction côtoie l'assimilation et l'imagination novatrice coudoie les anciennes institutions.

« Cette corbeille de fruits cueillis à toutes les sources du droit » (p. 16), comme le dit l'auteur au début de sa conclusion, est à lire car c'est la seule façon d'en saisir vraiment sa portée. Cette conférence, d'une richesse extraordinaire, devrait être mise à la disposition de tous les étudiants. Je suis certain qu'après une première lecture, ils y reviendraient souvent, pour bien saisir certains concepts. Beaucoup de juristes

chevronnés tireraient également grand profit de sa lecture, tant on peut la considérer comme un modèle de raisonnement et de style littéraire.

Que les Éditions Thémis soient remerciées d'avoir publié ce petit trésor.

**Ernest CAPARROS**

**Jean-Paul DURAND, *Les institutions religieuses*, coll. *Que-sais-je?*, Paris, PUF, 1999, 127 pages, ISBN 2 13 049948 1.**

L'auteur est le doyen de la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris. Bien connu pour ses nombreuses publications en Droit canonique, il commet ce petit ouvrage dans la prestigieuse collection *Que-sais-je?* des PUF. Il faut faire preuve d'un grand esprit de synthèse pour « coïncider » en 127 pages une étude assez complète des institutions juives (chapitre I), de l'Église catholique romaine (chapitre II), de l'islam (chapitre III) et des Églises issues de la réforme (chapitre IV). C'est pourtant ce que fait l'auteur, qui choisit une présentation dans un ordre chronologique, puisque c'est dans l'ordre de ces chapitres que ces institutions sont apparues historiquement. Il faut lui savoir gré.

L'auteur se situe carrément dans l'Europe occidentale, ce qui lui permet d'expliquer les raisons pour lesquelles il ne s'attarde pas à d'autres grandes institutions religieuses, comme les Églises orthodoxes, les Églises préchalcedoniennes, le bouddhisme ou

l'hindouisme. En revanche, la présence croissante de l'islam dans cette partie de l'Europe justifie son choix (p. 5).

Son but est de présenter les institutions religieuses qu'il a retenues en tenant compte des apports des théologiens et des canonistes ou juristes de ces différentes institutions. On peut constater à la lecture du texte qu'il s'acquitte de cette tâche avec compétence. Par ailleurs, les rapprochements qu'il établit, les nuances qu'il apporte, les explications historiques qu'il souligne, font de ce petit ouvrage un outil inestimable.

Des pages brèves et fort riches, tant de contenu que de perceptions, d'intuitions et remarques éclairant des faits et des événements, sont difficiles à résumer. Limitons-nous à signaler que dans les domaines qui nous sont connus, elles constituent un précieux et précis aide-mémoire de dates, de noms, de notions, de principes. Il faut bien conclure que dans celles que nous connaissons moins, la certitude des renseignements permettra un enrichissement de notre culture dans le domaine des institutions religieuses. Pour toute personne s'interrogeant sur les institutions religieuses retenues dans ce petit *Que-sais-je?*, sa lecture leur ouvrira des horizons insoupçonnés.

Le respect de la liberté de religion et de croyance, que notre droit garantit, demande qu'on puisse connaître les diverses croyances vécues par des individus. Ce *Que-sais-je?* ne présente que quelques-unes, comme il a été

mentionné, mais pour celles qui font l'objet de l'étude, l'auteur nous apporte une véritable mine de renseignements et de pistes, en plus de références bibliographiques pertinentes.

Il est dommage que chaque *Que-sais-je?* ne comporte pas une table analytique! Probablement que l'on considère qu'une bonne table des matières détaillée suffit. Ce n'est pas faux qu'elle aide beaucoup, mais sa fonction est différente. On ne peut pas, néanmoins blâmer l'auteur d'une exigence qu'on lui impose. Son ouvrage demeure un magnifique outil qui permettra sans l'ombre d'un doute de mieux comprendre ces institutions religieuses.

**Enest CAPARROS**

**Gene Ann SMITH, Hélène DUMONT, *Justice to Order: Adjustment to changing demands and Co-ordination issues in the Justice system in Canada — 1998 — Justice à la carte: Adaptation face aux nouvelles exigences: les questions de coordination dans le système judiciaire canadien*, Institut canadien d'administration de la justice, Montréal, Les Éditions Thémis, 1999, 454 pages, ISBN 2-89400-129-0.**

*Justice to Order — 1998 — Justice à la carte* is a collection of thirty articles written during a conference in Saskatoon, Saskatchewan pertaining to the need to reform the Canadian Justice system. This seminar's objective was to address a number of diverse concerns relating to grow-

ing demands for change within the Administration of Justice. The following will thus highlight some of the articles and topics presented.

The publication proceeds with an article by Mrs. Justice Mary Arden who addresses the concern in the United Kingdom relating to the increased role of the judiciary in the field of human rights. After outlining some of the problems with the existing system, the author ultimately reiterates the need to find alternate means of removing the judiciary from the British law of civil liberties. She concludes her article by calling upon lawyers and academics to take a more active role in the reform to the Justice system and not to view it as a stagnant and inflexible entity.

Patrick T. Galligan, a former Justice of the Ontario Court of Appeal, discusses the need to find a viable system of alternative dispute resolution in civil matters. The author outlines methods such as mediation and arbitration, which represent common options to the more traditional structure of the judicial system. In respecting the will of the parties, the author favors more caution in judicial control over arbitral decisions, and greater discretion in the courts' exercise of their statutory power.

Another interesting section pertains to the challenges faced by aboriginal peoples and the adaptations which must be made to Canadian Law in complimenting their unique system of Justice. In a compelling article written by James Henderson, a professor at the Native Law Centre of Canada,

the author outlines how the numerous Commissions, inquiries and reports on the subject of aboriginal peoples haven't produced any tenable solutions. Instead, the author favors a more holistic approach, in which the existing system of Justice and Criminal Law is combined with aboriginal customs to produce an entirely new system. Given the practices and traditions underlying native cultures, the author reiterates the need to provide a more comprehensive solution, which would rectify the injustices imposed upon aboriginal peoples.

In its discussion of relevant contemporary issues in the areas of administrative, aboriginal, and human rights law, *Justice to Order — 1998 — Justice à la carte* fulfills its objective in contributing to the discourse surrounding the reform to the Justice system in Canada.

Liam I. TURNER

**Anne-Marie TRAHAN (dir.), *Justice pour chaque enfant : Vision nouvelle d'un monde sans violence/A New Vision for a Non-violent World : Justice for each Child, Actes de la 4<sup>e</sup> Conférence biennale internationale de l'Association internationale des femmes juges, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1999, 809 pages, ISBN 2-89451-339-9.***

Cet ouvrage rassemble la majorité des exposés et les textes des instruments internationaux présentés lors de 4<sup>e</sup> Conférence biennale internationale de l'Association des femmes juges (AIFJ)

tenue à Ottawa en mai 1998 qui a regroupé plus de 400 juristes de presque la totalité des 62 pays membres. Il s'agit d'un ouvrage trilingue : anglais, français et espagnol. Mais ces trois langues ne sont pas également représentées.

L'ouvrage contient une préface et une présentation de l'AIFJ et de la Fédération internationale des femmes juges trilingues. Mais la présentation de la conférence proprement dite est bilingue français-anglais. Elle explique le choix du thème de la conférence à savoir « Justice pour chaque enfant : vision nouvelle d'un monde sans violence ». La conférence a été dédiée *ex post facto* aux enfants qui souffrent, notamment à ceux du Kosovo, de Serbie et du Monténégro.

Comme le précise la note au lecteur, qui elle est bilingue, telle la table des matières, chaque texte est précédé de résumés en anglais et en français. Le seul texte qui n'a pas de résumé est le texte intitulé « Del Nombre del Padre de la Ficción a la Verdad » rédigé en espagnol. Cela est assez curieux vu que le seul autre texte en espagnol dispose de résumés dans les deux langues officielles ainsi que d'une traduction anglaise du texte intégral.

Le volume reproduit également les remarques de bienvenue de l'honorable Antonio Lamer.

Dans la séance d'ouverture, Stephen Lewis, directeur exécutif de l'UNICEF, énumère plusieurs situations dans le monde où les enfants sont victimes des conflits armés des adultes. Il souligne l'importance d'une entente quant au respect des droits de l'enfant, traduite par la signature de la

Convention des droits de l'enfant et par la ratification de cette dernière par 191 des 193 pays signataires, excepté la Somalie et les États-Unis. Il rappelle aussi que les problèmes ne se limitent pas aux pays en voie de développement.

Lors de la deuxième séance, on s'est penché sur la question de savoir de quelle façon les juges peuvent-elles utiliser les instruments internationaux pour promouvoir les droits de l'enfant. Tout d'abord, il a eu une présentation des différents instruments internationaux qui reconnaissent les droits de l'enfant et leurs champs d'application. On s'intéresse notamment à la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants et à la Convention de la Haye sur l'enlèvement international d'enfants. Par la suite, les différents exposés traitent de la mise en œuvre de ces instruments internationaux pour promouvoir les droits de l'enfants.

La troisième séance étudie le rôle de la magistrature dans la protection des droits de l'enfant. Ursula Vezekenyi et Joan Sawyer traitent du trafic sexuel d'enfants. Nigel Fisher traite de la situation des enfants dans les conflits armés. Geralda Pedrosa propose des solutions judiciaires pour combattre le travail des enfants au Brésil et dans le monde. L'enlèvement international d'enfants fait l'objet de 5 textes dont un de Claire L'Heureux-Dubé sur la Convention de la Haye et les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. Trois autres textes sont consacrés à la discrimination contre les filles. Ils traitent de

thèmes variés, allant de l'avortement sélectif et l'infanticide, à l'excision en passant par la discrimination de la fille dans le cas d'abus sexuels.

Les actes de la quatrième séance ne sont pas reproduits.

La cinquième séance a été consacrée aux enfants en conflit avec la loi. Elle est axée sur la problématique de la réconciliation des actes de l'enfant avec leurs besoins. Des conférencières de différents pays ont alors exposé les points de vue de chacun de leur pays sur la justice juvénile. Ainsi, ont été reproduits les perspectives du Canada, des États-Unis, de l'Argentine, du Vietnam, de la Chine, du Japon et de l'Écosse.

La sixième séance intitulée « La voix de l'enfant en droit comparé et les difficultés de l'enfant sans voix » est introduite par deux textes bilingues des juges Claire L'Heureux-Dubé et Beverley McLachlin où l'on souligne notamment l'importance d'écouter l'enfant et d'être sensibilisé au fait que l'enfant est une personne qui possède des droits. La première partie de cette séance est composée de trois textes qui traitent de la situation de l'enfant face à l'éclatement de la famille. La deuxième partie est centrée sur les difficultés présentées par le témoignage de l'enfant en matière criminelle ainsi que l'importance d'écouter les enfants.

Lors de la Conférence, le Prix international des droits de la personne de l'Association internationale des femmes juges a été décerné pour la première fois à l'honorable Bertha Wilson. Les

discours de présentation et de remerciement sont reproduits dans ce volume ainsi que les résolutions adoptées suite à la conférence.

En annexe, on retrouve les documents internationaux pertinents dans les trois langues.

Cet ouvrage nous donne une bonne vision d'ensemble de la Conférence. Il est dommage que

certaines conférencières n'aient pas soumis leur texte. La prochaine conférence aura lieu à Buenos Aires en mai 2000 et devra constater les progrès accomplis.

**Thais SARDINHA  
PINTO**